

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage
London ON N6A 5R2
Téléphone : 800 663-3775

Rapport public initial

Date d'émission du rapport : 10 mai 2024	
Numéro d'inspection : 2024-1447-0003	
Type d'inspection : Plainte Incident critique	
Titulaire de permis : Axiom Extendicare LTC II LP, par ses commandités Extendicare LTC Managing II GP Inc. et Axiom Extendicare LTC II GP Inc.	
Foyer de soins de longue durée et ville : McGarrell Place, London	
Inspecteur principal Peter Hannaberg (721821)	Signature numérique de l'inspecteur
Autre inspectrice Rhonda Kukoly (213)	

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 7 au 9 mai 2024

Les inspections concernaient :

- Inspection : n° 00109768 – Plainte d'allégation de négligence du personnel envers une personne résidente;
- Inspection : n° 00109805 – Plainte en lien avec les heures de travail d'un travailleur des services alimentaires;
- Inspection : n° 00114478 / incident critique (IC) n° 2964-000006-24 – En lien avec la chute d'une personne résidente;
- Inspection : n° 00115393 / IC n° 2964-000007-24 – En lien avec l'éclosion d'une maladie.

Les inspections suivantes ont également eu lieu dans le cadre de cette inspection :

- Inspection : n° 00109163 / IC n° 2964-000003-24 – En lien avec l'éclosion d'une maladie;
- Inspection : n° 00111347 / IC n° 2964-000004-24 – En lien avec la chute d'une personne résidente.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage
London ON N6A 5R2
Téléphone : 800 663-3775

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes
Alimentation, nutrition et hydratation
Prévention et contrôle des infections
Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.